



**Direction Générale du Travail
Dépôt des accords collectifs
39-43 quai André Citroën
75902 PARIS CEDEX 15**

Bagnolet, le 14 décembre 2021

Objet : adhésion de l'UNSA à la Convention collective nationale du personnel non médical des centres de lutte contre le cancer ainsi qu'à tous ses textes attachés et textes relatifs aux salaires

Monsieur le Directeur général,

Suite à l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la branche du personnel non médical des centres de lutte contre le cancer (IDCC n°2046) et publié au Journal officiel de la République française du 13 novembre 2021, j'ai l'honneur de vous informer de l'adhésion de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), déclarée le 10 mars 1993, à la convention collective nationale du personnel non médical des centres de lutte contre le cancer (IDCC n°2046) ainsi qu'à l'ensemble de ses textes attachés (accords, avenants et toutes annexes) et aux textes et avenants relatifs aux salaires.

Conformément aux [dispositions de l'article L. 2261-3 du code du travail](#), une copie du présent courrier est adressée ce jour aux parties signataires de ladite convention et à celles qui y ont adhéré.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma parfaite considération.

Secrétaire général de l'UNSA

Union Nationale des Syndicats Autonomes

 www.unsa.org

 21 rue Jules Ferry - 93177 Bagnolet Cedex

 01 48 18 88 00

 unsa@unsa.org

    @UNSA_Officiel